



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation nationale et recherche : personnel

Question écrite n° 30369

## Texte de la question

M. Alain Vidalies appelle l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur la situation des personnels administratifs de catégorie C, actuellement répartis dans les deux corps d'agents administratifs et d'adjoints administratifs. En réalité, ces personnels ont les mêmes responsabilités et assurent les mêmes tâches. Le maintien de ces deux corps ne semble plus justifié. L'audit du dispositif OMEGA, réalisé en 1995, concluait à la fusion en un seul corps des agents administratifs et des adjoints administratifs. En conséquence, il lui demande si elle envisage de mettre en oeuvre ce projet de fusion.

## Texte de la réponse

L'évolution des métiers administratifs du niveau de la catégorie C a en effet conduit à ce que les tâches exécutées par des personnels du niveau agent et du niveau adjoint soient plus difficilement différenciables qu'autrefois. C'est pourquoi une réflexion est engagée, au sein du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, visant à une transformation progressive des postes d'agents en adjoints.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Vidalies](#)

**Circonscription :** Landes (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30369

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** enseignement scolaire

**Ministère attributaire :** enseignement scolaire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mai 1999, page 3064

**Réponse publiée le :** 21 juin 1999, page 3835